



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

GB

P.V. CPTES 01

## Commission des Comptes

### Procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2015

#### Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2014
2. 6911 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2014
  - Désignation d'un rapporteur
  - Examen des comptes
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport

\*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Joëlle Elvinger, M. Alexander Krieps, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Gilles Roth remplaçant M. Aly Kaes, M. Serge Wilmes

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général  
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint  
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe  
Mme Ginette Biasini, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Tess Burton, M. Aly Kaes, M. Edy Mertens, M. David Wagner

\*

Présidence : M. Marc Lies, Président de la Commission

\*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2014  
  
Le projet de procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2014 ne soulève pas d'observations et est adopté à l'unanimité des membres présents.
2. 6911 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2014
  - Désignation d'un rapporteur

Sur proposition des membres de la commission, Monsieur Marc Lies est désigné rapporteur des comptes de l'exercice 2014.

- Examen des comptes

Monsieur Marc Lies donne la parole à Monsieur le Secrétaire général lui demandant des explications et précisions sur les chiffres de l'exercice 2014.

Monsieur Frieseisen rappelle que les prévisions budgétaires 2014 arrêtées par le Bureau en date du 13 juillet 2013 se présentaient comme suit :

- total des dépenses :	33.783.267 €
- recettes :	- 2.000 €
- réserve prise en compte :	- 650.000 €
- dotation budgétaire :	33.131.267 €
- remboursement campagnes électorales : 1.725.000 €	

Suite aux élections législatives anticipées du 20 octobre 2013, les propositions budgétaires ont dû être révisées, et suivant la circulaire budgétaire du 31 décembre 2013, les frais de fonctionnement ont dû être réexaminés en vue de pouvoir réaliser une réduction globale de 10 % par rapport aux crédits arrêtés dans le cadre du budget voté de l'exercice 2013.

Dans sa réunion du 6 février 2014, le Bureau a décidé de demander la même dotation que celle arrêtée pour 2013 (32.210.471 €) et les propositions budgétaires arrêtées se présentaient comme suit :

- total des dépenses :	32.961.220 €
- recettes :	- 43.580 €
- réserve prise en compte :	- 707.169 €
- dotation budgétaire :	32.210.471 €
- remboursement campagnes électorales 1.725.000 €	

En vertu de la loi du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014, un crédit global de 32.210.471 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2014, et un crédit de 1.725.000 €, en vue du remboursement des frais des campagnes électorales, ont été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2014 sont reprises les recettes (33.933.902,50 €) de l'exercice qui, diminuées des charges (32.177.783,90 €) font ressortir le résultat (1.756.118,60 €) de l'exercice.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les excédents budgétaires cumulés de la Chambre des Députés se chiffrent à 8.412.587,62 € (= solde au 31.12.2014 : 6.656.469,02 € + résultat au 31.12.2014 : 1.756.118,60 €). De ce montant sont déduits les engagements 2014 à reporter en 2015 (588.177,92 €) de sorte que les excédents budgétaires cumulés (réserve) se chiffrent à 7.824.409,70 € et sont destinés au paiement de dépenses imprévues. 7.471,51 € constituent la réserve informatique et 1.797,41 € constituent le solde des factures résultant des travaux de rénovation de la Maison Wiltheim. Le poste des engagements des exercices antérieurs est augmenté de 588.177,92 € et se chiffre à 962.733,09 € au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A noter qu'à ce jour la réserve informatique est entièrement épuisée.

En ce qui concerne la réserve Wiltheim (1.797,41 €), Monsieur Frieseisen demande l'autorisation de la commission de transférer ce montant au poste « Excédents budgétaires cumulés (réserve) ». Il explique que ce montant représente le solde du crédit prévu pour les travaux de rénovation de la Maison Wiltheim et que ces travaux sont entretemps achevés. Les membres marquent leur accord avec ce transfert.

Les dépenses se rapportant à l'exercice 2014 se chiffrent à 32.177.783,90 €, soit une augmentation de 8,98 % (2.650.209,94 €) par rapport à l'exercice précédent (29.527.573,96 €). Faisant abstraction du crédit de 1.662.000 €, inscrit pour le financement des campagnes électorales des partis politiques, l'augmentation des dépenses est uniquement de l'ordre de 988.209,94 € soit de 3,35 %.

Monsieur Frieseisen rend attentif que malgré les efforts de veiller lors de l'établissement des budgets à ce que les crédits demandés s'alignent davantage sur les dépenses effectives, l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 2.508.436,10 € par rapport au budget adopté soit - 7,23 % et ceci surtout au niveau des sections « Députés » (-299.188,51 €), « Institutions parlementaires internationales » (-213.723,62 €), « Personnel » (-485.487,01 €), et « Frais de fonctionnement » (-1.433.166,62).

Les écarts de la section « Députés » (-299.188,51 €), s'expliquent principalement du fait que lors de l'établissement du budget, il faut prévoir les montants maximaux fixés par la loi électorale, surtout au niveau des indemnités de secrétariat, du congé politique et du remboursement des cotisations sociales. Il y a lieu de noter que les députés se sont regroupés en pools pour l'engagement de leur personnel et que les montants maximaux dus non utilisés tombent en économie.

Pour ce qui est de la section « institutions parlementaires internationales » (-213.723,62 €), les frais de route et de séjour liés aux assemblées internationales varient en fonction du nombre de participants, du lieu de réunion ainsi que du nombre de réunions.

En ce qui concerne l'écart au niveau de la section « personnel » (-485.487,01 €), il y a lieu de noter que les traitements et salaires des fonctionnaires et salariés nouvellement engagés avaient été calculés pour une année entière lors des prévisions budgétaires et que les recrutements ont eu lieu seulement au cours de l'année (mars, juin et septembre). Un fonctionnaire de la carrière supérieure est décédé en février 2014. Un salarié de la carrière supérieure a été licencié fin 2013 tandis que son salaire a été prévu pour 2014. Il a été remplacé par un salarié début de carrière supérieure au mois de mars 2014. Un salarié de la carrière supérieure a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Le poste réservé au budget 2014 pour le retour éventuel d'un fonctionnaire en congé sans solde n'a pas été utilisé. Le montant estimé des postes non utilisés respectivement des engagements au cours de 2014 peut être estimé à 378.000 €.

La majeure partie des crédits non utilisés au niveau de la section « frais de fonctionnement » provient de projets prévus lors de l'établissement du budget mais qui n'ont pas pu être réalisés au cours de l'exercice. Les crédits engagés

pour la réalisation de ces projets (588.177,92 €) seront reportés à l'exercice suivant.

Lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2014 au niveau de la section « compte rendu », l'impression et la diffusion de 13 numéros de comptes rendus avaient été prévues et 16,5 numéros ont été réalisés.

La différence au niveau de la section H) « Remboursement partiel des frais des campagnes électorales » (63.000 €) a été virée à la Trésorerie de l'Etat.

Les comptes de la Chambre des Députés sont divisés en 6 sections :

1. Section A : Députés **11.567.746,49 €**

Cette section contient les indemnités parlementaires et jetons, les indemnités de départ des députés non-réélus respectivement des députés qui ne se sont plus présentés aux élections législatives, le remboursement des cotisations de sécurité sociale, les assurances (remboursement frais casco), les frais de route et de séjour pour les déplacements à l'occasion des réunions de commissions, les indemnités du Président de la Chambre des Députés et des Présidents des groupes politiques, les indemnités de secrétariat, les indemnités payées à une veuve de député, le congé politique payé aux patrons des députés salariés ainsi qu'aux députés indépendants.

2. Section B : Institutions parlementaires internationales **583.686,38 €**

Sont comptabilisés sous cette section les frais de voyage et de séjour pour la participation des députés à des conférences, assemblées et réunions de commission des institutions parlementaires internationales, les frais d'organisation de réunions à Luxembourg, les dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg ainsi que la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales. En mai 2014, la session de printemps de l'assemblée parlementaire de l'OTAN s'est tenue au Luxembourg.

3. Section C : Groupes politiques **2.662.175,00 €**

Cette section regroupe les crédits sur base de la représentation proportionnelle (3.100 € NI 100 par député) et le remboursement des frais de personnel des groupes politiques (28.950 € NI 100) et sensibilités politiques (2.710 € NI 100 par député) (art.16 du Règlement de la Chambre des Députés), le remboursement des frais d'acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (49.600 € par groupe politique et 10.000 € par député pour les sensibilités politiques), les crédits pour la location d'une voiture (816 € par député) ainsi que le crédit pour la participation à des congrès politiques (250 € par député).

Sont également dus les crédits pour l'acquisition d'un photocopieur (par législature – 12.400 € par groupe politique et 2.500 € par député pour les sensibilités politiques) respectivement pour l'acquisition de mobilier de bureau (législature – 12.400 € et 500 € par député pour les groupes politiques et 2.500 € et 500 € par député pour les sensibilités politiques).

Suite à une décision du Bureau, les différents crédits alloués aux groupes politiques sont regroupés en un seul crédit et sont payés trimestriellement.

4. Section D : Personnel **9.051.622,99 €**

La section D comprend les traitements de 74 fonctionnaires, les rémunérations de 11 salariés ainsi que les indemnités payées aux étudiants engagés pendant les vacances scolaires en été.

Sous cette section sont encore comptabilisés les frais de route et de séjour, les frais d'habillement ainsi que les frais d'assurances (déplacements en voiture privée pour le compte de la Chambre des Députés).

5. Section E : Frais de fonctionnement **5.706.623,38 €**

Cette section comprend les frais de fonctionnement de la Chambre des Députés.

(e.a. frais d'exploitation des véhicules automoteurs, frais de bureau, achats de services auprès des P et T, exploitation et entretien des bâtiments, location et entretien des équipements informatiques, achats de biens et de services (p.ex. Chamber TV), frais de restauration, frais de représentation, KM, Site Internet, acquisition matériels informatiques et logiciels, acquisition mobilier de bureau, etc.).

6. Section F : Compte rendu **943.929,66 €**

Les frais de distribution respectivement de publication du compte rendu et du rapport d'activité sont comptabilisés sous cette section. Cette section englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 2012-2013.

Monsieur Lies remercie le Secrétaire général pour ses explications et donne la parole aux membres de la commission.

Monsieur Krieps aimerait savoir s'il a été tenu compte de l'accord salarial dans la fonction publique ainsi que de l'adaptation du nombre indice prévu pour début 2016 lors de l'établissement des propositions budgétaires 2016.

Les membres de l'Administration parlementaire répondent que les propositions budgétaires sont établies conformément aux dispositions et paramètres de la circulaire budgétaire du Ministère des Finances. En cas de variation des taux et paramètres prévus, les chiffres sont adaptés par l'Inspection générale des Finances avant le dépôt du projet de budget par le Ministre des Finances.

Monsieur Lies constate une augmentation des dépenses de la section « Députés » par rapport à l'exercice 2013 et aimerait en connaître les raisons.

Madame Biasini rappelle que les élections législatives anticipées ont constitué un facteur important des moins-values des dépenses de la section « Députés » en 2013. Il va sans dire que ces dépenses augmentent lors d'une année parlementaire « normale » surtout au niveau des jetons de présence et des frais de déplacement pour la participation aux séances plénières et aux réunions de commission. A noter toutefois qu'une indemnité de départ a encore été payée en janvier 2014 à 18 députés qui ne se sont plus présentés aux élections législatives anticipées respectivement aux députés non réélus.

Suite aux élections législatives de 2013, le nombre de députés indépendants / sans profession a augmenté ce qui explique la hausse au niveau du congé politique.

- Présentation et adoption du projet de rapport

Après un échange de vues, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Luxembourg, le 25 novembre 2015

Le Secrétaire-administrateur,  
Ginette Biasini

Le Président,  
Marc Lies